



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et départementale
De l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités**

ARRÊTÉ 2024/DREETS/CS/N° 6

portant publication des indicateurs d'activité et de financement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des services délégués aux prestations familiales (DPF) calculés sur la base des résultats de l'enquête ministérielle de 2024.

Le Préfet de la région Pays de la Loire

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L.314-3 à L. 314-7, R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-33, R. 314-49, R. 314-193-1 et R.314-193-3 ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment son article 3 ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales et leurs modes de calcul pris en application de l'article R. 314-29 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R.314-17, R. 314-19, R. 314-20, R. 314-48 et R. 314-82 du code de l'action social et des familles ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action social et des familles ;

VU l'arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du code de l'action sociale et des familles relatif à la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté n° 2024/SGAR/DREETS/N° 175 du 27 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté N° 2024/DREETS/18 du 30 mai 2024 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

CONSIDERANT les données relatives aux indicateurs transmises par les directions départementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la circonscription régionale ;

SUR PROPOSITION du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté du 9 juillet 2009 susvisé, notamment ses annexes 7 et 8 relatives au calendrier de transmission des tableaux de bord, sont publiées ici les valeurs régionales des indicateurs socio-économiques sur les données renseignées via la plateforme e-FSM pour les services MJPM et les services DPF visés ci-après.

Article 2 : Aucun département des Pays-de-la-Loire ne disposant d'au moins cinq structures, seules les valeurs régionales sont, par conséquent, indiquées :

Type de structure	Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM)	Services délégués aux prestations familiales (DPF)
Niveau des indicateurs	Valeurs régionales (ANNEXE 1)	Valeurs régionales (ANNEXE 2)

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit être introduit auprès du secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS) à l'adresse suivante : Cours administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes, BP 18529, 44185 NANTES CEDEX 4, dans un délai d'un mois à compter de la date de sa notification pour l'établissement et de sa publication pour les autres requérants.

Article 4 : En application des dispositions de l'article R 314-31 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et sur le site de la DREETS des Pays de la Loire.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

18 JUN 2024


DREETS
Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Chrystèle MARIONNEAU
Directrice régionale adjointe
Directrice du pôle des Solidarités

Annexe 1 : Indicateurs d'activité et de financement des MJPM
(fichier agrégations 2024)

Niveau régional - Pays-de-la-Loire

Tableau de bord relatif aux indicateurs

Données générales

	Exercice 2022
Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	22 807
Mesures au 31/12 (avec sauvegarde)	22 989
Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	22 969
ETP	822,30
Nombre de points	3 091 418

Indicateurs de référence

	Exercice 2022
Poids moyen de la mesure majeur protégé	11,22
Valeur du point service	15,13
Nombre de points par ETP	3 760
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	28,72

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2022
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	12,55
- Valeur du point délégué	6,25
- Valeur du point autres personnels	6,29

Indicateurs relatifs au personnel

	Exercice 2022
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	50,2%
Autres personnel	49,8%

	Exercice 2022
Indicateur de qualification (en %)	
Niveau I	0,9
Niveau II	3,1
Niveau III	23,4
Niveau IV	20,7
Niveau V	28,8
Niveau VI	20,5
Niveau VII	2,4
Niveau VIII	0,2
Niveaux I à VIII	100,0

	Exercice 2022
Indicateur de formation	
nb d'h/ETP	26,2

Indicateur de vieillesse-technicité	1,24
-------------------------------------	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	Exercice 2022
	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
Mesures d'Accompagnement Judiciaire	0,3%
Curatelle renforcée	59,3%
Curatelle simple	1,9%
Tutelle	30,2%
Sauvegarde de justice	0,8%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	7,4%
Subrogé tuteur ou curateur	0,1%
TOTAL en %	100%
TOTAL en nombre	22 989
Etablissement	31,0%
Domicile	69,0%

	Exercice 2022
Nombre de points par l'ensemble des ETP	3 760
Nombre de points par ETP délégués	7 495
Nombre de points par ETP autres personnels	7 544

Indicateurs d'activité

	Exercice 2022
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,98

	Exercice 2022
Coût de l'intervention des délégués	30,57

Annexe 2 : Indicateurs d'activité et de financement des DPF (fichier agrégations 2024)
Niveau régional - Pays-de-la-Loire

Tableau de bord relatif aux indicateurs

Données générales

	Exercice 2022
Mesures au 31/12	539
Mesures en moyenne dans l'année	543,5
ETP	36,4
Nombre de points	130 627

Indicateurs de référence

	2022
Poids moyen de la mesure	20,03
Valeur du point service	17,74
Nombre de points par ETP	3 590
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	14,91

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2022
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	14,41
- Valeur du point délégué	8,52
- Valeur du point autres personnels	5,89

Indicateurs relatifs au personnel

	Exercice 2022
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	54,80%
Autres personnel	45,20%

Indicateur de qualification (en %)	Exercice 2022
Niveau I	0,0
Niveau II	5,9
Niveau III	15,9
Niveau IV	16,1
Niveau V	29,8
Niveau VI	31,1
Niveau VII	0,1
Niveau VIII	1,0
Niveaux I à VIII	100,0

Indicateur de formation	Exercice 2022
nb d'h/ETP	23,4

Indice de vieillesse-technicité	1,32
---------------------------------	------

	2022
Nombre de points par l'ensemble des ETP	3 590
Nombre de points par ETP délégués	6 554
Nombre de points par ETP autres personnels	7 938

Indicateurs d'activité

	Exercice 2022
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,85

	Exercice 2022
Coût de l'intervention des délégués	43,27